



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN
M.R.C. DE MÉKINAC**

**Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE : Lors d'une session ordinaire tenue le 11^e jour de juin 2026, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban a adopté le **#2026-429** **relatif à l'occupation du domaine public.**

QUE : Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 555 avenue des Loisirs, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

QUE : Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Notre-Dame-de-Montauban, ce 12^e jour de juin 2026.

Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Joëlle Vadeboncoeur-Harrison, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi le 12^e jour de juin 2026

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 12^e JOUR DE JUIN 2026

Joëlle Vadeboncoeur-Harrison
Directrice générale et greffière-trésorière